

VAINES MENACES...

PAR

Oreste ROSENFELD

LE général de Gaulle vient d'accomplir un voyage triomphal dans les départements du Sud-Ouest. Il y a été reçu avec la même ferveur que lors de ses déplacements précédents à travers la France.

Cela ne nous surprend nullement. Le Maréchal Pétain a connu le même succès à chacune de ses tournées. Il existe en France, comme probablement dans tous les pays, assez de gens qui aiment voir et acclamer les « grands de ce monde ». Plus le pouvoir de ces personnages est exorbitant, plus les badauds sont portés à leur attribuer des vertus surnaturelles.

Dans le Sud-Ouest cependant, la foule n'a pas seulement acclamé le monarque non couronné de la France. Elle a applaudi également l'homme qui « offre la paix » aux insurgés d'Algérie. Dans une région où une grande partie de la population était jusqu'à présent très « Algérie française », on a acclamé le « bradeur » ! C'est que cette population a, sous la poussée des événements, accompli la même évolution que le général-président lui-même.

Ce dernier, quoi qu'il dise, n'a pas toujours été partisan de la décolonisation. Robert Verdier a déjà cité ici-même, la semaine dernière, une déclaration du général de Gaulle, en 1947. A l'époque il ne concevait pas que l'Algérie puisse un jour être indépendante ou même fédérée à la France. Pour lui, elle était française.

Dois-je rappeler que, contrairement à la légende, la Conférence de Brazzaville de 1943 n'a pas du tout envisagé la décolonisation ? Il n'y était question ni d'indépendance ni même d'autonomie interne des colonies. Le Chef de la France Libre y avait proclamé la nécessité de modifier le caractère des liens existant entre la métropole et ces pays sur la base d'une charte libérale octroyée sans toucher au principe même de leur dépendance à l'égard de la France.

Mais revenons à l'Algérie. Le général de Gaulle n'a reconnu aux Algériens le droit à l'autodétermination que le 13 septembre 1959 (c'est-à-dire quinze mois après son accession au pouvoir) pour arriver ensuite à la notion de « l'Algérie algérienne » et finalement à la « République algérienne (novembre 1960).

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette évolution du général de Gaulle. Mais pourquoi éprouve-t-il le besoin de prendre de si grandes libertés avec l'Histoire et avec sa propre histoire en particulier.

Nous regrettons que son évolution ait été trop lente ; ce qui a coûté à la France et à l'Algérie des milliers et des milliers de vies humaines. Mais s'il n'a pas évolué et s'il a toujours été persuadé de la nécessité de rendre l'Algérie libre il s'expose à un jugement beaucoup plus sévère.

Dans ses nombreuses allocutions de la semaine dernière, le général-président a été beaucoup plus prudent que lors de sa conférence de presse du 11 avril. Il a insisté surtout sur l'offre de paix au Gouvernement Provisoire de la République Algérienne.

Comme précédemment, il n'a pas employé ce terme. Ni le G.P.R.A., ni le F.L.N. n'ont été mentionnés. Il les a camouflés en « ceux qui jusqu'à présent avaient refusé la main tendue ». Mais tout le monde a compris.

Il n'a pas osé reconnaître la représentativité exclusive du G.P.R.A. Il s'en est tiré par une pirouette : la négociation doit se faire « naturellement » et « d'abord » avec ceux qu'on attend à Evian.

Ces astuces et périphrases ne témoignent pas d'un grand courage moral. Elles permettent cependant au G.P.R.A. d'envisager la possibilité d'envoyer des délégués à Evian.

C'est du moins ce qu'on apprend à Tunis.

LE Président de la République a parlé beaucoup de l'association de l'Algérie nouvelle avec la France.

L'association entre les peuples est une chose excellente. Elle est nécessaire. Elle est indispensable. Les socialistes l'appellent de tous leurs vœux. Mais l'association présuppose l'indépendance des Etats contractants et leur entière liberté de choix.

L'association proposée par un Etat souverain à un peuple encore soumis à sa domination ne répond pas à ces conditions. Aux yeux du peuple colonisé cette offre paraît suspecte. Il est enclin d'y voir — non sans raison — une tentative de maintenir une dépendance de caractère néo-colonialiste.

Mais encore plus suspecte apparaît l'offre d'association assortie de menaces et de chantage. Or, qu'a dit à ce sujet le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 11 avril ? En substance ceci : la France reconnaîtra la décision du peuple algérien quelle qu'elle soit. Mais elle propose au futur Etat algérien une association économique, culturelle et militaire. Si l'Algérie laisse à la France des bases militaires, si elle lui consent des traités commerciaux préférentiels, la France lui ouvrira des crédits, lui accordera toute l'aide financière économique et culturelle nécessaire pour son développement. Si l'Algérie veut être indépendante, la France ne s'y opposera pas non plus. Mais, dans ce cas, moi de Gaulle, je me désintéresse du sort de l'Algérie, dont le destin sera effroyable. Si l'Algérie veut se jeter dans les bras des Américains ou des Russes, qu'elle le fasse ! Moi, de Gaulle, je souhaite aux Yankees et aux Soviétiques « beaucoup de plaisir ». J'expulserai de France tous les travailleurs algériens. Je rapatrierai les Français d'Algérie. Mais je conserverai une partie du territoire algérien pour y regrouper, sous la protection de mon armée, les Français qui ne voudront pas quitter l'Algérie et les clients musulmans de mon administration...

Dans Le Monde, M. Maurice Duverger a qualifié cette déclaration de « brutale » et de « cynique ». J.-J. Servan-Schreiber a écrit dans l'Express qu'en entendant le Chef de l'Etat s'abaisser au rôle d'un « marchand de tapis », il a eu « honte » pour la France.

Et le G.P.R.A. ? Il me semble qu'il peut s'en réjouir. Cette déclaration confirme en effet d'une façon éclatante la mentalité colonialiste des dirigeants français. Elle justifie merveilleusement la propagande et l'action insurrectionnelle du F.L.N.

Le G.P.R.A. peut s'en réjouir d'autant plus qu'il doit sentir le caractère illusoire de ces menaces. On ne refait pas impunément la « gaffe » commise à l'égard de la Guinée !

Si la France refuse l'aide à l'Algérie, celle-ci trouverait aussitôt des crédits et tous les concours économiques et techniques. Dans ce cas le rayonnement culturel et intellectuel de la France en Afrique du Nord, en Afrique Noire, et aussi dans tous les Etats décolonisés serait irrémédiablement compromis. Ce qui serait aussi très préjudiciable aux anciennes colonies devenues des Etats Indépendants « d'expression française ».

Mais les menaces du général de Gaulle sont encore plus illusoirs si, on les place dans le cadre mondial de la décolonisation.

Les deux tiers de la population de la terre ne mangent pas à leur faim. Aussi longtemps que ces peuples subissaient l'oppression colonialiste, les Etats colonisateurs pouvaient les mater par la force.

Aujourd'hui, les peuples colonisés se libèrent. Ils sont en train de constituer une grande, très grande force mondiale. Si les Nations plus riches et si les Etats très riches ne partagent pas avec les pays décolonisés leurs ressources et leurs moyens, le monde peut sombrer dans la révolte générale des populations affamées.

Que le Général-Président le veuille ou non, la France sera obligée, au même titre que les autres puissances blanches, d'apporter son concours désintéressé au Tiers-monde et en premier lieu à ses anciennes colonies. Et cela quels que soient les liens entre elle et ces dernières. Et même s'il n'existe pas de liens juridiques du tout.